Image not found or type unknown

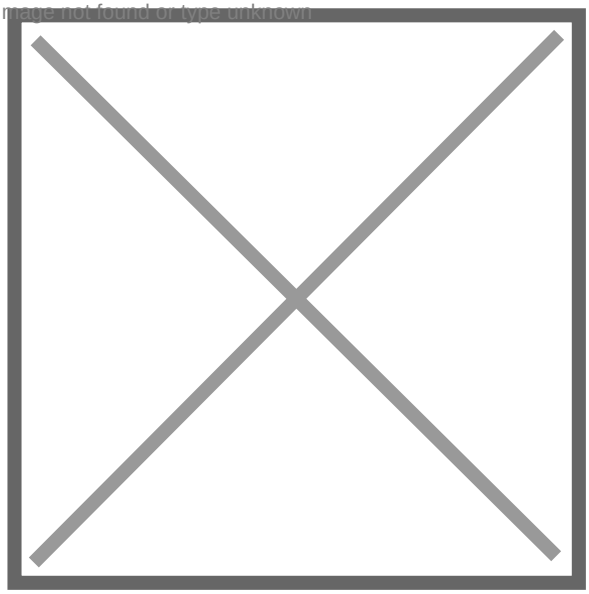

Ajouter de l'argent dans une caisse qui n'est pas la notre

Par **mellek**, le **27/01/2012** à **23:08**

Bonjour,
Voila, je suis serveuse dans un café presse tabac, mon contrat stipule...service en salle ,confection de sandwichs,encaissement avec mon propre fond de caisse.
Je signal qu'on a eu un changement de patron en avril sans avenant.
Notre nouveau patron nous demande de s'occuper du pmu(caisse a part),du tabac, loterie et grattage en tout genre (caisse différente).
Si il y a la moindre erreur ou manque d'argent on doit mettre de notre poche,qu'on est fait 5 clients ou 100 c'est pareil, je prescis qu'on aide la personne(bras droit du patron) ou le propre patron si c'est lui,on a pas le choix. On est ouvert de 7h du matin a 20h le soir,et meme si au prorata on sert trés peu part rapport aux responsables,c'est divisé par le nombre de personne ayant travaillés.
Le patron a t il le droit de faire ca? Et nous oblig? a travailler sur ces caisses?
J'ai été un peu longue a tout ecrire,mais fallait que ca soit précis
J'attend vos reponses. Merci beaucoup

Par **chaber**, le **28/01/2012** à **08:50**

bonjour

l’article L. 1 331-2 du Code du travail prévoit que les amendes ou autres sanctions pécuniaires (comme les retenues sur salaire) sont interdites. Aucune clause, ni du contrat de travail ni d’un accord d’entreprise, ne peut prévoir de dérogation à ce principe.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés